



Société anonyme au capital de 42.507.292 euros
Siège social : 123, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
322 828 260 RCS Paris

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS
DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES
TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR
LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

Il est indiqué en tant que de besoin que les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le périmètre de contrôle s'entend de la société mère et des filiales telles que contenues dans le périmètre de consolidation Groupe.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment de la Direction Financière. Ces éléments ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 23 mai 2011 au Comité d'audit de la Société. Ce rapport a ensuite été approuvé par le Conseil d'administration à l'occasion de sa séance du 25 mai 2011.

I - Description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Assemblées d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Droit d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 25 des statuts de Oeneo SA, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 12 et 27 des statuts en ce qui concerne le droit de vote.

II - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration et notamment l'organisation de l'information des membres du Conseil sont régis par un règlement intérieur.

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

Composition du Conseil

Sont membres du Conseil d'administration : Monsieur Marc Hériard-Dubreuil depuis 2002, qui le préside, Monsieur François Hériard-Dubreuil depuis 2002, Monsieur Christian Radoux depuis 2002, Monsieur Henri Vallat, depuis 2002, Monsieur André Charles depuis 2003, Monsieur François Glemet depuis 2004, Madame Angela Muir depuis 2004, Monsieur Hervé Claquin depuis 2007, Monsieur Jacques Hérail depuis 2009, Monsieur Thierry Paternot (en qualité de représentant de la société Paternot Conseil et investissement) depuis 2010 et Monsieur Vivien Hériard-Dubreuil (en qualité de représentant de la société Mantatech) depuis 2010.

Monsieur François Périgot intervient en qualité de censeur auprès du Conseil d'administration de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2011 précise la liste de l'ensemble des mandats des membres du Conseil d'administration et précise les mandats détenus à l'intérieur des sociétés du Groupe et des sociétés étrangères.

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'administration comprenne en son sein des membres indépendants propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêt avec la Société.

Le Conseil d'administration doit être composé d'au moins 33% de membres indépendants. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, ceux-ci ont représentés une proportion de 54,5%.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Au regard de ce qui précède, Madame Angela Muir, Monsieur Henri Vallat, Monsieur Jacques Hérail, Monsieur Thierry Paternot, Monsieur Hervé Claquin et Monsieur François Glemet sont des membres indépendants.

Règles de transparence

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu, dans un délai d'un mois, à compter de son entrée en fonction, de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés des dispositions instituées par l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers..

Ainsi, les membres du Conseil d'administration doivent déclarer dans les cinq jours de leur réalisation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées. Outre les membres du Conseil d'administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 92,73%. Au cours de ces réunions le Conseil d'Administration a principalement examiné :

Date	Principaux points à l'ordre du jour	Taux de présence
1 ^{er} avril 2010	<ul style="list-style-type: none">- Budget 2010/2011- Composition des Comités- Démission de deux administrateurs/cooptation	72,73%
4 juin 2010	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes de l'exercice- Constatation de levée de BSAR et ORA	100%
21 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none">- Point sur les réorganisations internes à la Division bouchage- attribution d'actions gratuites aux salariés	90,91%
26 novembre 2010	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes semestriels- Démission d'un administrateur/cooptation- Constatation de levée de BSAR et ORA	100%
11 mars 2011	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des budgets des deux divisions- Point investissement- Point situation dette- Constatation de levée de BSAR et ORA	100%

Le Conseil d'administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches.

Il s'agit d'évaluer la capacité du Conseil à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat, en passant périodiquement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'administration procédera par l'intermédiaire d'un questionnaire à une évaluation de sa composition, son organisation et son fonctionnement. Ce travail fera l'objet d'une synthèse traitée dans le cadre d'un Conseil et les conclusions de ce rapport seront communiquées dans le cadre du prochain rapport.

Convocation des membres du Conseil d'administration

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

Information des membres du Conseil d'administration

Pour permettre à chacun des membres du Conseil d'administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause, et participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Chacun des administrateurs peut, s'il le souhaite, rencontrer, ensemble ou séparément, tout responsable fonctionnel ou opérationnel.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utile. De plus, chaque administrateur se doit de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Le Président Directeur Général présente un rapport d'activité à chaque réunion du Conseil d'Administration portant sur l'activité des deux divisions, les principaux projets en cours, ainsi qu'un résumé des résultats financiers et estimés fin d'année. Il propose aussi des présentations détaillées des opérations de cessions et d'acquisitions.

Pour suivre la marche des affaires, les Administrateurs reçoivent mensuellement de la Direction Financière un « reporting » sur les résultats. Egalement, chaque Administrateur peut à sa demande et à tout moment librement s'enquérir auprès de la Société des informations qu'il juge nécessaires à la formation de son jugement. Le Conseil, aux séances duquel assistent systématiquement le Directeur Général Adjoint Finance et le Secrétaire Général invite aussi régulièrement à ses séances les Directeurs, afin de pouvoir débattre librement des enjeux de leur division. Les hypothèses des budgets et des business plans, préparés par les équipes opérationnelles et fonctionnelles, sont débattues au Conseil.

Les communiqués de presse de la Société sont adressés aux Administrateurs.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation. Le Conseil se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents.

Autorisation de conventions réglementées par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé les conventions réglementées nouvelles ou modifiées durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'un contrôle de la part des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

Procès-verbaux de réunions

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne dans le groupe Oeneo constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et l'environnement de contrôle interne. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

L'organisation du Groupe

Les activités du Groupe sont réparties en deux Divisions.

La Division Bouchage et la Division Tonnellerie ; elles sont placées sous la responsabilité de deux Directions distinctes.

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur correcte mise en œuvre au sein du Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables opérationnels et fonctionnels suivant leurs champs de compétences respectifs. La présence à chaque niveau de l'organisation d'un directeur financier avec une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle participe à la force du dispositif de contrôle interne. La présence de directeurs des ressources humaines dans les divisions renforce par leur approche transversale la connaissance de l'entreprise et la maîtrise des risques.

Par ailleurs, la Société a institué au cours de l'exercice un Comité financier. Ce Comité financier se réunit mensuellement avec pour objet la revue de l'activité du mois écoulé et la gestion des risques y afférents (en-cours client, recouvrement, risque de change etc...). Participent à ce Comité, le Directeur Général Adjoint Finance, le Directeur Contrôle Groupe, le Contrôleur Financier, le trésorier ainsi que les Directeurs Financiers de Division.

Environnement de contrôle interne

Le Groupe s'entend de la société mère et des filiales telles que contenues dans le périmètre de consolidation du Groupe.

L'amélioration et la sophistication de notre outil informatique participent à la structuration de notre contrôle interne.

Si l'organisation opérationnelle du Groupe reste décentralisée, l'utilisation d'outils de communication centralisés permet de diffuser des procédures de contrôle claires dans l'ensemble du réseau, procédures relayées par la Direction du Groupe.

Au-delà de l'amélioration des outils, le Groupe a également maintenu au cours de l'exercice, le contrôle régulier et précis des performances de chaque unité de gestion qui est l'un des fondements de son contrôle interne.

Gestion des risques - Acteurs du contrôle interne et procédures opérationnelles et fonctionnelles du Groupe

L'organisation du Groupe permet d'assurer la gestion des risques et opportunités liés à son activité.

Les principales instances concourant au processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et opportunités sont le Conseil d'administration, le Comité d'audit, ainsi que les Comités de Direction de chacune des Divisions. Les membres de ces instances s'appuient sur leur expérience pour anticiper les risques et opportunités liés aux évolutions du secteur. Les risques sont gérés au niveau approprié de l'organisation. Il en est rendu compte dans la rubrique "Facteurs de risques" du rapport de gestion.

Compte tenu de la taille de la société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Le principe de séparation des tâches, la documentation des procédures et la formalisation des contrôles s'opèrent conformément à un plan de mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2010/2011, la société a réalisé une cartographie des risques. Cette cartographie des risques a fait l'objet d'une synthèse présentée au Comité d'audit et dont les principaux éléments sont retranscrits dans les facteurs de risques. Cette cartographie des risques fera l'objet d'une revue annuelle.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a institué en son sein plusieurs comités qui constituent des éléments forts et structurant du contrôle interne du Groupe.

Le Conseil a ainsi institué un Comité d'audit composé de trois membres choisis au sein du Conseil : Monsieur Jacques Hérail en qualité de Président du Comité, Monsieur André Charles et Monsieur Henri Vallat, soit deux administrateurs indépendants sur trois.

Le Comité d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières. Elle assiste ainsi le Conseil d'administration dans les domaines ci-après en assurant le suivi :

- i) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- v) de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et à la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du groupe Oeneo.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil a également institué un Comité des Nominations et des Ressources Humaines. Le Comité des Nominations et des Ressources Humaines compte à ce jour trois administrateurs parmi ses membres : Monsieur Thierry PATERNOT, en qualité de Président du Comité, et Messieurs François PERIGOT et François GLEMET.

Ce Comité des Nominations et des Ressources Humaines a pour mission :

- i) d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président Directeur Général ; les rémunérations sont calculées à partir d'une grille de critères de performance basée sur des indicateurs financiers.
- ii) d'approuver la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- iii) d'examiner l'évolution des structures du Groupe, et
- iv) d'analyser et émettre des préconisations sur toute question relative à la politique ressources humaines groupe qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Ressources Humaines s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'administration a institué un Comité Œnologie. Le Comité Œnologie compte trois administrateurs parmi ses membres, dont Madame Angela MUIR, en qualité de Président du Comité, et Messieurs François HÉRIARD DUBREUIL et Christian RADOUX.

Le Comité Œnologie a pour mission :

- i) d'étudier les grandes tendances des métiers d'Oeneo ;
- ii) d'apprécier en conséquence les orientations stratégiques prises et à prendre par Oeneo face aux évolutions « métier » ; et

iii) d'analyser et émettre des préconisations sur toute question qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration.

Le Comité Œnologie s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé.

La Direction Générale

La Direction Générale d'OENEO, composée de son Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint Finance, trois Directeurs opérationnels, ainsi que du Directeur Contrôle Groupe.

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur correcte mise en œuvre au sein du Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables opérationnels et fonctionnels suivant leurs champs de compétences respectifs.

Les Directions Financières

La présence à chaque niveau de l'organisation d'un directeur financier avec une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle participe à la force du dispositif de contrôle interne.

Aucune limitation spécifique n'a été à ce jour apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

La Société a également recours aux services d'experts externes.

Pour garantir un niveau de qualité et de fiabilité suffisants, la Société externalise certaines tâches pour lesquelles elle estime que la charge financière que représenterait la constitution et le maintien d'équipes internes spécialisées à même de délivrer une qualité de service identique est trop importante. Dans ce cas, la Société s'adresse à des tiers disposant d'une expérience établie. Elle s'assure un suivi des prestations réalisées par ces tiers au travers d'une interaction régulière entre un responsable interne et le prestataire de services.

Tel est le cas en matière juridique, de droit fiscal ou bien de droit social

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle financier et la production de l'information financière et comptable s'articulent autour de l'organisation opérationnelle du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la décentralisation, chaque entité légale a la responsabilité de transmettre au Groupe mensuellement un "package" d'informations financières préalablement définies.

Annuellement et semestriellement, ces données sont revues par les Commissaires aux comptes.

Opérations de trésorerie et de financement

L'organisation de la fonction trésorerie, articulée sur une gestion centralisée de la trésorerie en France, et la surveillance des trésoreries des filiales étrangères, est restée inchangée. Les divisions Bouchage et Tonnellerie sont devenues autonomes dans la conduite de leurs opérations.

« Reporting » de gestion et Contrôle de gestion Groupe

Le système de « reporting » de gestion, portant sur les principaux indicateurs économiques, permet tout au long de l'année de suivre mensuellement l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe et d'alerter en cas de dérive par rapport aux objectifs fixés. Les informations financières sont produites par les systèmes comptables propres à chaque société, et sont consolidées avec l'aide d'un système de pilotage de l'information financière reconnu. Les comptes des divisions font l'objet de commentaires mensuels par les Directeurs Financiers des divisions afin d'éclairer la Direction Générale sur les principaux enjeux.

Dans la dernière partie de chaque mois, une synthèse des résultats du Groupe est envoyée au Conseil d'Administration. Lors des consolidations statutaires semestrielles et annuelles, les résultats obtenus destinés à être publiés sont comparés à ceux issus des « reportings » mensuels de gestion pour comprendre les éventuelles causes de divergences et ainsi permettre d'améliorer le système de pilotage financier du Groupe.

Les réunions trimestrielles de gestion du Groupe, qui réunissent la Direction Générale et les Directeurs Financiers des divisions, sont une occasion de débattre de la marche des affaires et de détecter les risques pour les circonscrire au mieux. A ces réunions s'ajoutent celles, mensuelles, du Comité Financier.

Consolidation statutaire

Dans le cadre de sa nouvelle organisation décentralisée, le Groupe s'est également doté d'une charte interne formalisant les processus de remontée d'informations périodiques, afin de s'assurer de bénéficier suffisamment tôt de l'information et, le cas échéant, des signaux d'alerte nécessaires en cas de survenance de risques de nature à affecter les états financiers.

IV - Principes de rémunération

Principes et règles applicables aux Président Directeur Général et Directeur Général Délégué

Sur proposition du Comité des Nominations et des Ressources Humaines, le Conseil d'Administration fixe annuellement le montant des rémunérations fixes et variables octroyées aux Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les rémunérations sont calculées à partir d'une grille de critères de performance basée sur des indicateurs financiers. Pour l'exercice 2010/2011 la part variable indexée sur les critères de performances représente 100% de la rémunération.

Enfin, le Rapport de gestion précise les critères et les conditions arrêtées par le Conseil d'administration pour l'attribution des actions gratuites.

Principes et règles applicables aux Administrateurs

Le temps investi par les Administrateurs au service de la Société est rémunéré par des jetons de présence, dont le montant est réparti entre les Administrateurs par le Conseil, en prenant en compte leurs fonctions dans les comités du Conseil.

Le rapport de gestion précise le montant des rémunérations et avantages en nature alloués aux mandataires de la Société.

Adoption du Code de gouvernement d'entreprise

Pour les besoins du présent rapport, la Société déclare se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010, consultable sur le site : www.medef.fr.

La Société applique l'ensemble des recommandations qui y figurent à l'exception du critère afférent à la durée limitée à douze années pour les mandats successifs. En effet, le Conseil d'administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil peuvent acquérir au cours des ans de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux administrateurs d'exercer avec une acuité accrue leur mission.

Le Président du Conseil d'administration,
Marc Hériard Dubreuil